

# BULLETIN L'INFORM'EAU



Octobre-novembre 2016

## INSCRIPTION AU BULLETIN

Afin de recevoir le bulletin L'inform'EAU à votre adresse courriel, il suffit de vous inscrire directement sur le site internet du RAPPEL au [www.rappel.qc.ca](http://www.rappel.qc.ca).

1. Cliquez sur le menu *Communications*
2. Cliquez sur *Inscrivez-vous à L'inform'EAU*
3. Sur cette page, vous n'avez qu'à inscrire votre nom et votre courriel.

Nous invitons toutes les associations à faire parvenir le présent numéro du bulletin d'octobre 2016 à TOUS leurs membres individuellement et les inviter à s'abonner personnellement.

Bonne lecture à tous!

## DANS CE NUMÉRO

- Vie associative : crédit d'impôt p. 2
- Projet du RAPPEL : Plan directeur du lac Bromont p. 3
- Vie associative : Association des Riverains du Lac Aylmer (ARLA) p. 4
- Infos techniques : Plantation à l'automne p. 5
- Saviez-vous que : Un arbuste qui fleurit à l'automne p. 6

## La journée des associations arrive à grand pas !

Le 19 novembre prochain aura lieu la journée des associations 2016 au P'tit bonheur de St-Camille.

Cette rencontre sera sous le thème de : ***Votre municipalité, votre association; Ensemble pour la protection de l'eau.***

Les associations sont conviées à inviter un représentant de leur municipalité en cette journée où les échanges entre municipalités et associations inciteront à travailler davantage en collaboration.

Quatre conférenciers viendront présenter des actions qui soulignent la coopération des municipalités, des associations et des riverains dans la préservation de l'eau de nos plans d'eau douce.

Un atelier d'échanges entre associations et municipalités terminera la journée pour faire ressortir les interventions les plus bénéfiques.



## Suivez-nous sur Facebook pour être au courant de l'actualité

Nous publions sur notre page Facebook les dernières nouvelles de votre coopérative. N'hésitez pas à nous faire part de vos découvertes, études ou nouvelles espèces envahissantes qui peuvent aider les autres associations.



### Les projets acceptés par le programme RénoVert de Revenu Québec

Si vous avez prévu des rénovations de votre résidence principale ou de votre chalet, construit avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, vous êtes peut-être admissible à ce crédit d'impôt de Revenu Québec. Vous devez toutefois avoir conclu une entente avec un entrepreneur accrédité avant le 1<sup>er</sup> avril 2017. De plus, les dépenses doivent être engagées avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017. En ce qui concerne un chalet, celui-ci doit être habitable à l'année et être utilisé par le particulier.

**Les projets admissibles visent à améliorer le rendement éco-énergétique et environnemental.** Le programme accepte, entre autres, les travaux de conservation et d'amélioration de la qualité de l'eau tels que la restauration d'une bande riveraine, des aménagements pour récupérer l'eau de pluie et des travaux de décontamination de terrain. **Toutefois, toutes rénovations qui concernent l'eau peuvent être effectuées sur un chalet en autant que celui-ci soit l'habitation principale du propriétaire.**

Les améliorations réalisées traitant de l'eau peuvent aussi s'appliquer en milieu urbain. Lors d'étés plus longs et plus chauds, il est intéressant d'installer des dispositifs pour conserver l'eau de pluie tels qu'un système de gouttière ou des barils pour récupérer l'eau de pluie afin d'alimenter en eau vos potagers, vos aménagements paysagers et vos arbres. De plus, durant les pluies intenses, ces dispositifs permettent de réduire la quantité de l'eau de pluie qui ira vers les systèmes d'égouts pluviaux des municipalités. Cela réduira du même coup la possibilité d'une surcharge du système et d'un refoulement d'égout.

Sources :

<sup>1</sup> <http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/renovert/liste-travaux-reconnus.aspx>

<sup>2</sup> <http://www.revenuquebec.ca/fr/citoyen/credits/renovert/>

### Les dépenses créditées de votre projet

Le programme ne crédite pas seulement les dépenses des travaux. Il touche à toutes les étapes du projet. Voici les dépenses acceptées, tirées du document Crédit d'impôt RénoVert du ministère du Québec<sup>1</sup> :

- le coût des permis nécessaires à la réalisation des travaux, y compris le coût des études réalisées pour obtenir de tels permis;
- le coût (taxes incluses) des biens qui ont servi à la réalisation des travaux, qui ont été fournis par l'entrepreneur ou achetés chez un commerçant inscrit au fichier de la TVQ, après le 17 mars 2016, qui respectent, lorsque cela est requis, les normes énergétiques ou environnementales énoncées dans la liste des travaux de rénovation écoresponsable reconnus;
- le coût (taxes incluses) des services fournis par l'entrepreneur pour la réalisation des travaux;
- le coût des travaux nécessaires à la remise en état des lieux.

### Le remboursement en crédit d'impôt

Le remboursement est de 20% après les premiers 2500\$ dépensés. Par exemple, sur un coût total du projet de 10 000\$, le 20% est calculé sur 7500\$ pour un remboursement de 1500\$. Le remboursement maximal est 10 000\$ pour des travaux valant 52 000\$.

**Nous vous suggérons de consulter les documents de Revenu Québec<sup>2</sup> pour s'assurer que votre projet est admissible.**

# PROJET DU RAPPEL

## LE PLAN DIRECTEUR DU LAC BROMONT, UN EXEMPLE DE COLLABORATION ASSOCIATION-MUNICIPALITÉ



**Localisation :** Bromont

**Plan d'eau :** Lac Bromont

**Association :** Action conservation du bassin versant du lac Bromont (ACBVLB)

**Municipalités :** Ville de Bromont et Ville de Lac-Brome

**MRC:** Brome-Missisquoi

### Mise en contexte de la problématique du lac

En 2006, la plage du lac Bromont est fermée une partie de la saison estivale en raison de l'apparition d'algues bleu-vert. L'ACBVLB mandatera alors des biologistes de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) pour une étude d'envergure qui sera réalisée entre 2007 et 2011 en partenariat avec l'ACBVLB et dont la Ville de Bromont devient l'un des partenaires financiers. Les résultats de cette étude suggèrent fortement que les sédiments apportés par les quatre tributaires du lac sont une source importante de phosphore pour les algues. En 2008, le RAPPEL produit un Schéma d'aménagement global de l'eau (SAGE). Un plan d'action pour le lac Bromont est aussi réalisé en 2009 en concertation avec les acteurs du milieu. Finalement, à partir de 2012, le RAPPEL réalise des suivis de la qualité de l'eau, principalement sur les quatre tributaires, grâce à la participation financière de la Ville de Bromont.

Suite à toutes ces études, la réalisation d'un plan directeur du lac Bromont s'avère nécessaire afin de mettre en place des mesures correctives concrètes.



Nettoyage et identification de foyers d'érosion dans le cadre du plan directeur.

### Un plan directeur pour le lac Bromont est proposé par le RAPPEL en 2015

En 2015, le RAPPEL est mandaté par la Ville de Bromont afin de concevoir un plan directeur visant à réduire les apports de phosphore des quatre tributaires du lac Bromont. Ce plan directeur se veut un outil de gestion et de priorisation des actions à mettre en place et se base sur les recommandations émises dans le SAGE et le plan d'action de 2009. Ce plan est présenté à la Ville en 2016. Celle-ci décide de financer le projet en injectant 107 000 \$ pour mettre en œuvre ce plan directeur comprenant cinq enjeux :

- Contrôle de l'érosion dans le réseau routier
- Mise aux normes des installations agricoles non conformes
- Mise en œuvre des actions SAGE
- Renaturation des rives
- Étangs artificiels

### Mise en œuvre du plan directeur du lac Bromont en 2016

La première rencontre, réunissant tous les partenaires dont l'ACBVLB, la Ville de Bromont, la MRC Brome-Missisquoi et la Ville de Lac-Brome a lieu en avril 2016, sous la direction du RAPPEL qui est responsable de la coordination de l'ensemble des actions prévues au plan directeur. Par la suite, des rencontres mensuelles ont lieu entre la Ville de Bromont, l'ACBVLB et le RAPPEL afin de statuer de l'avancement de chacune des actions réparties dans les cinq enjeux. À la fin de 2016, un rapport synthèse sera présenté à tous les partenaires quant au bilan de la réalisation du plan directeur et aux recommandations à prendre pour les actions des années à suivre.

Pour plus d'informations sur le plan directeur, vous pouvez consulter le site web de l'association de conservation du bassin versant du lac Bromont <http://www.lacbromont.ca/plan-daction-et-plan-directeur.html>

# VIE ASSOCIATIVE

## PRÉSENTATION D'UNE ASSOCIATION MEMBRE



**Localisation :** Municipalité de Beaulac-Garthby

**Plan d'eau :** Lac Aylmer

**Association :** Association des Riverains du Lac Aylmer (ARLA)

### Le Lac Aylmer

Le Lac Aylmer est situé dans la MRC des Appalaches, dans la région de Chaudières-Appalaches. Plus de la moitié du lac se trouve dans la municipalité de Beaulac-Garthby. Le reste du lac est dans les municipalités de Disraeli (MRC des Appalaches), de Stratford (MRC du Granit, Estrie) et de Weedon (MRC du Haut-Saint-François, Estrie).

Le Lac Aylmer a une superficie totale de 32,4 km<sup>2</sup> et une profondeur maximale de 33,5 mètres (109,9 pieds), ce qui en fait le troisième plus grand lac de l'Estrie<sup>1</sup>. Son bassin versant fait 1730 km<sup>2</sup>. Le lac se termine au barrage Aylmer à St-Gérard (Weedon). L'émissaire du Lac Aylmer, la rivière Saint-François, débute à ce point.

### Historique et mission

L'Association des Riverains du Lac Aylmer a été créée en 1974. Elle compte maintenant plus du



M. Richard Châtelain au commande du bateau avec M. Charles Gagnon sur la rivière Coleraine. Après avoir donné de loyaux services pendant 16 ans à titre de directeur responsable du dossier de la qualité de l'eau de l'Association, M. Châtelain prend sa retraite en 2016.



*Lac Aylmer, avec Disraeli à gauche  
(source : [www.villededisraeli.ca](http://www.villededisraeli.ca))*

tiers des propriétaires riverains, soit plus de 500 sur 1400 riverains. Sa mission : conserver la santé environnementale et la beauté du lac ainsi que défendre les intérêts de ses riverains. L'Association s'est notamment dotée l'an dernier d'un plan d'action de rétablissement de la qualité de l'eau, une excellente initiative.

### Les enjeux de la région

Les principaux enjeux de la région sont l'instauration d'une bande riveraine autour du lac, la limitation de l'utilisation de phosphates et de fertilisants sur les rives, la vérification de la conformité des installations septiques, ainsi que le contrôle de l'érosion dans le bassin versant du lac.

Étant un lac réputé pour la pêche, l'Association s'implique depuis 2001 à la restauration du doré et de ses habitats dans le lac et ses tributaires. En 2004, un changement de réglementation de la pêche sportive est mis en place afin de protéger la population du doré. De plus, pendant cinq ans, à partir de 2009, l'Association, avec le soutien du ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, a procédé à l'ensemencement de fretins de dorés.

Pour de amples informations, n'hésitez pas à consulter le site web de l'ARLA au [www.lacaylmer.org](http://www.lacaylmer.org).

<sup>1</sup> <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/regions/region05/05-estrie.htm#22>



### LA PLANTATION À L'AUTOMNE

L'automne est la seconde période dans l'année pour ajouter des végétaux à vos aménagements. Vous pouvez en effet planter des arbres et des arbustes en octobre, en novembre et même jusqu'en décembre certaines années. Selon l'horticulteur réputé du journal La Presse, Pierre Gingras, cette activité peut s'effectuer jusqu'à ce que la surface du sol commence à geler.

Les végétaux sont normalement en dormance à ce moment et peuvent donc être mis en terre sans craindre un choc comme à l'été avec les grandes chaleurs et la sécheresse. Le sol encore chaud, la pluie plus abondante et les températures moins élevées causant moins d'évaporation sont propices à une croissance tardive des racines.

D'autre part, c'est une excellente période pour acheter vos arbres à rabais, parfois jusqu'à 50% chez certaines pépinières. Un achat en fin de saison vous permettra aussi de vous rendre compte plus facilement de la santé du plant et donc de choisir ceux de meilleure qualité.

### COMMENT PLANTER

Consulter le site [Espacepouurlavie.ca](http://espacepouurlavie.ca) du Jardin botanique de Montréal. Vous y trouverez toutes les informations pertinentes sur les étapes de plantation des arbres et des arbustes en racines nues, en contenant ou en motte.

Depuis plusieurs années, on ne recommande plus de creuser plus profond que les racines. Cependant, la largeur du trou de plantation doit être deux fois plus large que la motte. Si les racines sont emballées avec de la toile de jute et de la broche, n'oubliez pas de les enlever sur au moins la moitié supérieure de la motte pour assurer l'expansion des racines. Un bourrelet de terre autour de la motte permet de créer un cuvette d'arrosage en sol bien drainé. Dans un sol non drainé, il ne faut pas installer de cuvette.

Après avoir tassez doucement la terre et bien arroser, ajouter une couche de 5 à 10 cm de matière (paillis, compost, feuilles déchiquetées, terreau de feuille). La chaleur du sol est ainsi préservée et le déchaussement du plant durant l'hiver peut être évité, phénomène souvent observé lors de plantation à l'automne.

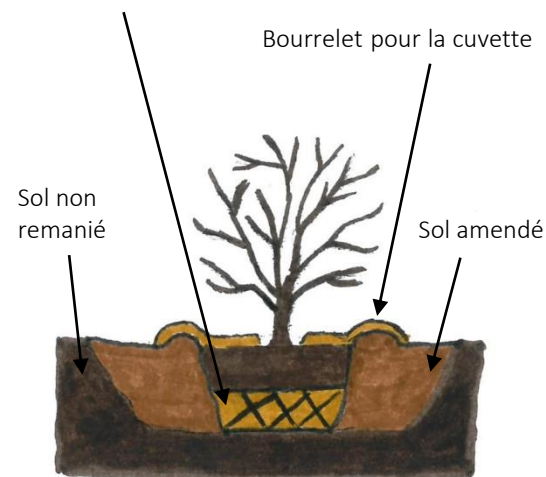
Sources: <http://espacepouurlavie.ca/plantation-des-arbres-et-des-arbustes>  
<http://www.lapresse.ca/le-soleil/maison/horticulture/201509/26/01-4904228-lautomne-lautre-saison-de-plantation.php>  
<http://www.lapresse.ca/maison/cour-et-jardin/jardiner/200709/28/01-870923-savez-vous-planter-un-arbre.php>

### LE BON MOMENT SELON L'ESPÈCE

Il y a quelques éléments à tenir compte pour choisir le bon moment lors de votre plantation automnale selon ce que vous voulez planter. Pour les végétaux peu rustiques à nos conditions hivernales, il serait préférable d'éviter une plantation tardive à l'automne. Les espèces à racines nues peuvent être plantées jusqu'à ce que le gel s'installe à la surface du sol. Toutefois, en ce qui concerne les conifères à racines nues, il faut prévoir la plantation à l'automne six semaines avant les gelées, soit vers la mi-septembre au maximum. L'automne est aussi une bonne période pour les vivaces. Plus elles sont rustiques, plus la plantation peut être tardive.

Pour les espèces à floraison automnale, il est préférable d'attendre que la floraison soit presque terminée pour la mise en terre. À ce moment, éliminer les fleurs qui restent et rabattre le plant à la moitié de sa taille. Ce faisant, le plant mettra son énergie sur le développement de ses racines et son installation dans le sol.

Toile de jute à moitié retirée



# SAVIEZ-VOUS QUE?

## UN ARBUSTE QUI FLEURIT À L'AUTOMNE



Source : photo de Gilles Ayotte, Pollinisateurs et plantes mellifères. Guide d'identification et de gestion. 2014

Saviez-vous qu'il y a un arbuste indigène qui fleurit à l'automne au Québec ? L'hamamélis de Virginie ou noisetier de sorcière sort ses fleurs jaunes lorsque son feuillage se colore en jaune en octobre. Comme la floraison se poursuit pendant plusieurs semaines, les feuilles tombent et il ne reste que les fleurs parfumées, délicates et légèrement en broussaille. Cet air ébouriffé lui vient de ses longs pétales étroits et minces.

Évidemment, l'hamamélis de Virginie a su développé une petite adaptation pour fleurir à l'automne. Lorsque les températures diminuent, les pétales s'enroulent sur eux-mêmes. Dès qu'elles augmentent, les pétales se déroulent. Les pollinisateurs peuvent donc s'alimenter de pollen et de nectar lorsque la température le permet. Fait inusité, la fécondation du pollen et du nectar ne se produit qu'au printemps. Ces derniers restent en dormance tout l'hiver. Le fruit devient mature à l'automne suivant.



Source : photo de Gilles Ayotte, Pollinisateurs et plantes mellifères. Guide d'identification et de gestion. 2014

Source : <http://espacepourlavie.ca/blogue/l-hamamelis-de-virginie-une-floraison-remarquable>

**Vous avez des articles intéressants qui pourraient être publiés dans le bulletin?**

**Vous désirez partager vos expériences ou simplement nous donner des nouvelles de votre associations?**

**Communiquez avec :**

**France Bourgouin**  
**Agente développement et communications**  
**RAPPEL**

Téléphone : 819 636-0092

Courriel : [rappel@rappel.qc.ca](mailto:rappel@rappel.qc.ca)

**Et n'oubliez pas d'aller nous rendre visite sur notre page Facebook et sur notre site internet [www.rappel.qc.ca](http://www.rappel.qc.ca)!**



Coop de solidarité en  
protection de l'eau



Les coopératives,  
des entreprises pour  
un monde meilleur



Suivez-nous sur  
**Facebook**

**Rédaction :** France Bourgouin, Chloé Martineau et Cybelle Boucher

**Révision :** Roxanne Tremblay